

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014

Approbation de la réunion du 9 septembre 2014.

Avant le début de la séance, Monsieur le maire demande le rajout de deux délibérations, l'une portant sur une décision modificative du budget communal et l'autre portant sur un don de l'association Sauvegarde de la Chapelle St Jean le Fromental.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Délibération portant sur la reconduction de plein droit de la taxe d'aménagement.

Une délibération en novembre 2011 a été votée concernant la taxe d'aménagement avec une date de validité de 3 ans. Monsieur le maire propose que la délibération 2011-11-06 soit reconduite tacitement de plein droit annuellement.

Il informe que la loi de finances par son article 90 a modifié les exonérations facultatives et a rajouté 2 cas d'exonérations : les locaux à usage artisanal

les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Accepté à l'unanimité.

Délibération portant sur des contrats d'assurance.

La cotisation d'assurance portant sur les biens de la commune, la responsabilité civile, la protection juridique est revue à la baisse pour environ 7% de moins.

Un contrat « Auto mission des collaborateurs » peut être souscrit par la commune afin de couvrir les dommages causés ou subis par les véhicules personnels des élus et personnels communaux dans le cadre de leur mission.

Accepté à l'unanimité

Délibération portant sur la location d'un local commercial.

Une demande de location du local situé à côté de la salle des archives a été faite pour installer un atelier de fabrication de chapeaux. René Mayet alerte les élus sur les conséquences d'un bail commercial.

Fabienne Falconnet doit demander l'avis d'un avocat sur le bail proposé afin de savoir s'il est conforme. Le maire se renseigne sur les possibilités de bail précaire et de bail commercial dérogatoire.

Le tarif proposé serait de 100€ TTC/ mois, charges comprises.

Accepté à l'unanimité

Délibération portant sur une convention avec St Marcellin concernant l'instruction du droit du sol.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) qui instruit le droit du sol (Certificat d'urbanisme, Permis de construire...) continuera sa mission jusqu' au 30 juin 2015, date à laquelle la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin devrait prendre le relais.

Décision modificative n°1 budget communal

Les crédits ouverts aux articles du budget de 2014 doivent être modifiés de la manière suivante:

N° article	Intitulé	Dépense	Opération	Chapitre
2315	Installation matériel et outillages techniques	- 2 396,00	Investissement	23
1312	Subventions transférables Etat	+ 1 244,00	Investissement	13
1313	Subventions transférables Départ	+ 1 152,00	Investissement	13

Accepté à l'unanimité.

Don de l'association Sauvegarde de la Chapelle St Jean le Fromental à la commune de Dionay.

En 2014 la commune a effectué des travaux à la Chapelle St Jean le Fromental pour un montant de 7 130,35€HT. Les subventions perçues ou à percevoir sont de 4 563€.

Lors de sa dernière réunion de bureau du 17 novembre 2014, l'association Sauvegarde de la Chapelle St Jean le Fromental a décidé de faire un don 2 567,35€ à la commune pour les travaux de la chapelle.

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu des délégués dans les diverses structures intercommunales.

- Sictom : les badges seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Communauté de Communes du Pays de St Marcellin : la commune de St Marcellin a été choisie comme lieu d'implantation de la future maison de santé (face au Diapason).
- SIEG : en attente du compte rendu

Questions diverses.

Affouage : Mathieu Junique propose de couper du bois sur la voie du Tram (coupe raisonnée). Une estimation financière sera faite par la commune.

Commission Voirie :

- des travaux portant sur les fossés ont été effectués à l'aide du tractopelle de St Antoine. Les usagers sont satisfaits du travail effectué.
- Elagage des voies communales début de semaine prochaine – (descente du Pellaillon, chemin de grande grange, route de la ville d'or et route de St Jean le Fromental)
- chemin du tarabeuf : les élus se sont rendus sur place et ont pu constater que le chemin communal n'était pas en mauvais état et ne nécessitait pas de travaux.
- Prévision pour 2015 : chemin de l'église
: voir dans chaque quartier les travaux à faire.

Commission Bâtiment

Concernant la salle des fêtes la commission travaille pour savoir lequel des deux projets semble le plus opportun, à savoir : rénovation ou reconstruction du bâtiment.

Chemin de l'Estrat

La route de l'Estrat est impraticable.

Si le projet du center parcs voit le jour, cette voie sera élargie et mise en état pour les travaux.

La commune a demandé des devis pour une réfection temporaire, l'entreprise Toutenvert a répondu pour un montant de 4 805€ HT.

Au vu du tarif, il est proposé que des graviers soient étalés à droite du chemin de « grande grange » et jusqu'à la départementale allant à St Appolinard. Le reste de la route ne serait pas remis en état. Le maire doit demander à la commune de Roybon son accord.

Route départementale 20B

Les travaux devraient commencer début décembre.

EDF : Le maire a rencontré la Sté EDF Energie nouvelle pour un partenariat afin d'évaluer le potentiel des éoliennes.

Alsatsys : des travaux pour une montée en débit doivent avoir lieu. Des perturbations sont à prévoir pour les utilisateurs.

Aménagement de la voie du Tram

Christian soumet l'idée de donner un caractère ludique à cette voie : création de la ligne St Marcellin- Montplaisir, soit 21 gares présentées sur pupitres.

Sous le préau : départ de la gare de St Marcellin et tout au long du parcours, créer les arrêts symbolisés par 21 panneaux.

Une demande sera faite auprès de la communauté de communes pour l'achat des panneaux. La commune de Dionay prendrait à sa charge la pose des panneaux.

Limitation de vitesse

Il est demandé si le conseil serait d'accord pour limiter la vitesse à 30 au bord de la maison des familles Carcel et Cros car la route est vraiment dangereuse. Une délibération sera prise dans ce sens au prochain conseil après avis de la DDT.

Vœux du Maire

Le samedi 10 janvier 2015 à 16 heures.

Fin de la séance à 20h30